

## EXPULSION IMMINENTE DU SQUAT DE LA POSTE DE SOLAURE

Le mardi 22 septembre un nouveau jugement en référé au Tribunal Administratif de Lyon a eu lieu. Même s'il existe peu d'éléments, la Mairie de Saint-Etienne fait valoir un projet de logement avec commerce en rez-de-chaussée portée par Inovy, une société de portage de projet. Le tribunal a rendu sa décision ce jeudi 24 septembre avec l'ordre de quitter les lieux et possibilité d'expulsion immédiate par la police. Les habitant.es sont, à partir d'aujourd'hui, en risque permanent d'être jeté.es à la rue sans solutions d'hébergements. Une quarantaine de personnes vivent actuellement dans le squat dont des enfants scolarisés, des personnes à la santé fragile et des personnes en cours de formations. Une majorité sont en procédure de demande d'asile. Le Maire de Saint-Etienne et son équipe, en réponse aux questions au conseil municipal du 21/09/2020, se défont encore et toujours de leurs responsabilités sur le dos de l'Etat et assument totalement de jeter à la rue les habitant.es de La Poste de Solaure.

A l'heure où le gouvernement annonce que la Loire passe en zone d'alerte renforcée et l'hôpital en plan blanc pour la Covid-19, il serait aberrant et inconscient de jeter à la rue les habitant.es de La Poste alors que des mesures sanitaires plus restrictives viennent d'être appliquées. Le danger est d'exposer les habitant.es du squat et la population de la ville de St-Etienne à des risques pandémiques et donc risquer de nuire à la santé de toutes et tous. De plus les prévisions météo se dégradent dans les jours à venir avec des nuits annoncées autour des 4 degrés et des précipitations.

Nous rappelons que Saint-Etienne regorge de bâtiments vides et utilisables immédiatement, dans le public comme dans le privé. Il est du devoir de la préfecture de réquisitionner ces bâtiments pour des mises à l'abri. La Croix Rouge et la sécurité civile doivent être mobilisées en complément de la mise à disposition de solutions d'hébergements.

Dans un article paru sur France Bleue le 24 août, la nouvelle préfète de la Loire, Catherine SEGUIN, annonçait que les 3 axes prioritaires de son action seraient le terrain, le contact et le dialogue. Les collectifs et associations de solidarité sont donc prêt.e.s à participer à la construction de solution.

A ce jour 24/09/2020 une demande de rencontre au plus vite a été faite à la préfecture de la Loire afin d'aborder, dans un dialogue constructif, la mise en place de solutions préalables à la décision de quitter les lieux par les actuel.les occupant.es,

Coté citoyen.es, nous appelons à une mobilisation forte face à cette décision :

- une présence sur place dès maintenant et pour les jours à venir en cas d'expulsion
- toutes formes d'aides sont bienvenues (logistiques afin de déplacer les affaires personnelles, mise à l'abri de personnes, aide sur les démarches administratives et de soins, etc)
- organiser des actions pour que ces personnes ne soient pas oubliées et soient soutenues .

### **TENEZ VOUS PRET A REAGIR EN CAS D'EXPULSION**

Une permanence sera tenue sur place 24/24 nous sommes à la recherche d'hébergements pour les personnes les plus fragiles.

### **FAITES TOURNER !**

Collectif des solidaires et voisin.es de Solaure, Collectif des occupant.es de la bourse du travail,

Nous contacter :

facebook: Collectif des occupant-e-s de la Bourse

[solidaires-solaure@protonmail.com](mailto:solidaires-solaure@protonmail.com)

07.53.51.22.24

Signataires :

Collectif "Pour que personne ne dorme à la rue", Groupe local La Cimade Saint-Etienne, Emmaüs, Ligue des Droits de l'Homme Saint-Etienne,